



DÉCLARATION DE FOI

Nous affirmons notre croyance dans la foi chrétienne évangélique telle que présenté ci-dessous

1. Nous croyons que la Bible, dans son intégralité, est la Parole inspirée de Dieu et la seule règle infaillible et autoritaire de foi et de conduite. (II Tim. 3:16; II Pi. 1:26)
2. Nous croyons dans la grande commission de Christ à l'Église : allez par tout le monde et prêchez l'Évangile. (Mat. 28:19)
3. Nous croyons en un Dieu existant éternellement en trois personnes : Père, Fils et Saint-Esprit et qu'en Jésus-Christ «habite corporellement toute la plénitude de la divinité.» (Col 2:9; Deut. 6:4; Jn. 10:30; Jn. 14:26; Jn. 15:26; Mat. 28:19)
4. Nous croyons en la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ ; né d'une vierge ; Sa vie sans péché ; Ses miracles ; Son sacrifice substitutif et expiatoire en Sa mort ; Sa résurrection physique ; Son ascension à la droite du Père et Son retour en personne, en puissance et en gloire. (I Tim. 3:16; Actes 1:11; Rom 8:34)
5. Nous croyons en un salut complet par grâce par le moyen de la foi en le Seigneur Jésus-Christ, à l'obéissance à l'Évangile par le repentir des péchés et au baptême par immersion dans l'eau. (Éph 2:8; Actes 2:38; Actes 8:35-39)
6. Nous croyons dans le ministère de l'Esprit-Saint qui par sa présence dans le chrétien, le rend capable de vivre une vie de piété. (II Cor. 7:1; Hébr. 12:10-14; I Thes. 4:7; Rom. 8:1,2)
7. Nous croyons dans le Baptême de l'Esprit-Saint avec l'évidence du parler en d'autres langues, selon que l'Esprit donne de s'exprimer et dans la manifestation de l'Esprit-Saint opérant dans l'Église de Jésus-Christ. (Actes 2:38,39; Actes 19:6; I Cor. 12:4-11)
8. Nous croyons en l'observation du Repas du Seigneur (la Cène) en tant que mémorial de Son corps brisé et la Nouvelle Alliance en Son sang. (I Cor. 11:24,25)
9. Nous croyons dans le fruit de l'Esprit et que tout ci-dessus doit être accompagné par le fruit Spirituel de l'amour. (Gal. 5:22,23)

10. Nous croyons aux cinq ministères que Dieu a donnés à son Corps : Apôtres, prophètes, évangélistes, pasteurs et enseignants, « pour le perfectionnement des saints, pour l'œuvre du ministère. » (Éph. 4:11,12)
11. Nous croyons qu'au retour de Jésus-Christ « les morts en Christ ressusciteront premièrement. Ensuite, nous les vivants, qui serons restés, nous serons tous ensemble enlevés avec eux sur des nuées, à la rencontre du Seigneur dans les airs, et ainsi nous serons toujours avec le Seigneur. (I Thess. 4:16,17)
12. Nous croyons dans le jugement éternel et final lorsqu'en ce temps les condamnés seront jetés dans le lac de feu. (Ap 20:11-15)
13. Nous croyons que le mariage constitue un lien d'engagement pour la vie entre un homme et une femme et que c'est le seul état légitime, honorable et saint institué par Dieu. Il a été prescrit de Dieu comme base (fondation) et lien de la vie familiale pour l'aide mutuelle et le confort du mari et de la femme et pour le bien-être de l'état. (Gen. 2 :26 (b)-25; Prov. 18:22; Hébr. 13:4; I Cor. 7:10,11; I Cor. 6:9,10; Rom. 1:24-32).

Déclaration de foi
Révision mai 2008